



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

AVIS DE MARCHÉ N° 2019-T-AO-28-00-STJS

I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

Territoire - Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna
BP 16 – Havelu
98600 UVEA

I.2 Obtention du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de :

- Service Marchés Publics

BP 16 – Havelu 98600 UVEA

Tél : 00.681.72.11.16

Courriel : marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

- soit gratuitement sur le site <http://www.marches-publics.gouv.fr>

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché

Le présent marché concerne la construction de 6 stations du parcours santé sur le bord de mer du district de Hahake – Ile de Wallis.

II.2 Type de marché

Marché public de travaux

II.3 Informations

Marché traité à prix global et forfaitaire pour la construction de 6 stations d'un parcours santé.

Le marché n'est pas allotit.

La visite du site est vivement conseillée au candidat avant d'établir son offre, mais la visite n'est pas obligatoire.

II.4 Lieux de livraison

Hahake – 98600 UVEA

II.5 Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères ci-après :

Libellé	points
Valeur technique telle qu'elle ressort du mémoire justificatif - Méthodologie proposée : 20 points - Moyens humains et matériels affectés aux travaux : 15 points - Provenance, qualité des équipements et revêtement : 15 points - Planning de réalisation : 10 points	60
Prix	40

II.6 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

II.8 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : subvention du CNDS. Le paiement s'effectuera dans un délai de 30 jours à compter de la demande de paiement. Application du CCAG-travaux 2009.

III. Procédure

III.1 Type de procédure

Le présent marché est passé selon une procédure d'appel d'offres en vertu des dispositions du décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outre-mer.

III.2 Date limite de dépôt des offres : 11 septembre 2019 à 12h00 (heure de Wallis)

- soit sous forme papier auprès de :

Service Marchés Publics
BP 16 – Havelu 98600 UVEA

- Soit par transmission sous forme dématérialisée :

Les plis doivent être adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique (si besoin) sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les candidats sont informés que, pour des raisons techniques, plus le poids du pli électronique est important, plus son dépôt est long. Le candidat doit tenir compte de ce temps de dépôt pour la remise de son pli électronique, avant la date et heure limites de dépôt des plis, fixées sur la page de garde du présent document.

Les plis dont le téléchargement serait effectué après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus et feront l'objet d'un archivage.

II.2.2 Délais de validité des offres :

Le délai de validité de l'offre sera de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

IV. Renseignements complémentaires

V.1 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna
BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS
Tel.: 00 (681) 72.14.85
Fax.: 00 (681) 72.14.86
Courriel : tamatautu@mail.wf